

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

L'an deux mille seize le six avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. LE GALLO François, Maire.

Présents : MM GUILMOT Jean-Pierre, WEBER François, DECAUX Nicolas, LARCHEVEQUE Marc, Dominique CHERON, MMES BAUDIN Marie-Thérèse, DECHAMPS Catherine, BIENFAIT-LOISEL Nadine, SOMMELLA Hélène.

Absent excusé : Guillaume VASTEL

Secrétaire de séance : Hélène SOMMELLA

Le maire informe qu'il a ajouté 2 projets de délibération concernant le retrait à l'adhésion de l'ATD76, l'embauche d'un contrat non permanent.

Approbation à l'unanimité, du CR de la réunion du 16 décembre 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015. *délib n° 1*

M. GUILMOT prend la présidence pour procéder à l'examen et au vote du compte administratif 2015 qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 372 275,02 €
Recettes : 908 016,54 €
Excédent reporté 2014 : 997 795,84 €

Section d'investissement :

Dépenses : 35 053,26 €
Recettes : 48 022,20 €
Excédent reporté 2014 : 480 830,16 €

L'excédent de fonctionnement pour 2015
est de 1 533 537,36 €

L'excédent d'investissement pour 2015
est de 493 799,10 €

Soit pour les deux sections cumulées : un total excédentaire de : 2 027 336,46 €

Compte tenu des travaux en cours, il convient de reprendre les restes à réaliser pour : 6 500 €.

Le résultat excédentaire est arrêté à : 2 020 836,46 €.

Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux, M. LE GALLO ne participe pas au vote.

COMPTE DE GESTION 2015. *délib n° 2*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats et des titres de recettes, le compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2015, dressé par Mme RUFFE Receveur Municipal à la Trésorerie de Duclair, est approuvé à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

PARTICIPATIONS 2016 AUX DIFFERENTS ORGANISMES ET SYNDICATS. délib n° 3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, s'oppose à la fiscalisation des participations et décide d'inscrire au budget primitif les participations suivantes :

C.E.S. de DUCLAIR	2 480
Département /transport CES Bourg-Achard	2 000
Département / transport élèves école d'Yville	2 000
ECOLES DE MUSIQUE(Bourg-Achard,St Ouen de Thouberville, Grand-Couronne)	525
Département / FONDS DE SOLIDARITE ENERGIE ET LOGEMENT / (fsl)	190
SEINE LOGEMENT (association de Duclair) (fsl)	190
PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE-NORMANDE	1 610
CENTRES DE LOISIRS (Dynamic Club Berville, MJCDuclair/ Bardouville)	3 500
Département / Fonds d'Aide aux Jeunes(faj)	120
TOTAL Voté	12 615

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide que la commune verse à chaque association ou organisme cités ci-dessous, au prorata du nombre d'inscrits :

75 euros par élèves fréquentant les écoles de musique de Bourg-Achard, St Ouen de Thouberville et Petit-Couronne/Grand-Couronne.

15 € par enfant et par jour aux enfants inscrits durant les petites vacances scolaires au centre de loisirs de Bardouville mis en place par la MJC de Duclair.

et 5,50 € (plus la réévaluation en fonction du résultat des comptes 2015 de l'association) par enfant et par jour aux enfants inscrits au centre de loisirs de l'association Dynamic Club 88 de Berville durant les vacances d'été.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2016. délib n° 4

Les subventions pour l'exercice 2016 sont votées à l'unanimité comme suit :

COMITE DES FETES	4500
A L C Y	4500
UNC Anciens Combattants	200
ADMR	500
CLUB DES ANCIENS	4000
COOPERATIVE SCOLAIRE YVILLE	700
AMICALE DES POMPIERS	80
USPI	300
CCAS	2 000
CHARITONS	400
DDEN secteur Le Trait-Duclair	20
Total subventions accordées	17 200

VOTE DES TAUX COMMUNAUX. délib n° 5

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de la commission des finances et décide de reconduire les 3 taxes directes locales 2016 ainsi :

Taxe d'habitation : 11,02

Foncier bâti : 23,10

Foncier non bâti : 36,36

Le produit fiscal attendu 93 516 € et les trois taxes locales sont votés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2016. délib n° 6

M. LE GALLO présente le budget prévisionnel par chapitre tel que proposé par la commission des finances. Il est procédé au vote du budget primitif 2016, établi comme suit :

Section de fonctionnement
- Dépenses : 470 687 €
- Recettes : 2 004 224 €

Section d'investissement
- Dépenses : 610 566 €
- Recettes : 610 566 €

Le budget primitif est voté par 8 voix pour et 2 voix contre.

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015. délib n° 7

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, votent les reprises des résultats suivants :

	Imputation comptable	Montant en euros
Restes à réaliser		6 500,00
Résultat excédent d'investissement reporté	R 001	493 799,10
Résultat excédent de fonctionnement reporté	R 002	1 533 537,36

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES VERS LA METROPOLE . délib n° 8

M. François WEBER délégué à la CLETC donne le rapport définitif approuvé en commission lors de sa séance du 30 novembre 2015, portant sur la taxe d'aménagement, la rectification de certaines attributions de compensation communales et des rectifications et intégrations dans l'attribution de compensation des transferts du stade Robert Diochon de Rouen et des services communs. Après avoir pris connaissance du rapport, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l'extension de ses compétences et des services communs entre la Métropole et la ville de Rouen.

Article 2 : En vertu de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE. délib n° 9

Le Maire fait part de la nécessité de recruter un agent supplémentaire à l'entretien des espaces verts, et à toutes les tâches liées à l'usage d'un véhicule VL.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide la création de ce poste pour une durée hebdomadaire de 20/35^{ème} à compter du 11 avril 2016 jusqu'au 16 septembre 2016 inclus.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 380 indice majoré 350.

Les crédits seront inscrits au budget communal 2016.

CONVENTION AVEC LA M.J.C. DE DUCLAIR « Petites Vacances ». délib n° 10

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une convention de partenariat entre la commune et la M.J.C de Duclair est nécessaire pour permettre aux enfants de la commune âgés de 3 à 11 ans, l'accueil « Loisirs » sur la commune de Bardouville durant les petites vacances de l'année 2016 (vacances d'hiver du 8 au 19 février ; vacances printemps du 4 au 15 avril ; vacances Toussaint du 20 octobre au 2 novembre).

La direction, l'animation et la mise en place seront assurées par la MJC de Duclair dans le cadre des actions CESAJE (Comité Educatif Seine Austreberthe pour la Jeunesse et l'Enfance).

Les tarifs seront calculés et facturés par la MJC, aux familles selon le quotient familial, et la commune versera la somme de 15 euros par enfant présent par jour à l'accueil Loisirs.

Après discussion, et à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

RETRAIT DE L'ADHESION A L'ATD 76. *délib n° 11*

La Métropole Rouen Normandie ayant repris la compétence voirie depuis le 1^{er} janvier 2015, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le retrait de l'adhésion à l'Agence Départementale 76 qui avait pour objet d'apporter information et assistance d'ordre technique juridique et financier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et conformément à l'article 6 des statuts, demande son retrait de l'agence.

Ce retrait sera effectif au 1^{er} janvier 2017.

La décision est prise à l'unanimité des membres présents.

DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LES ORIENTATION GENERALES DU PADD. *délib n° 12*

Elaboration du PLU

Par délibération en date du 23 juin 2011, le Conseil Municipal de la Commune d'Yville-sur-Seine a prescrit l'élaboration du PLU

Celui-ci comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

D'après l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il définit également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Un débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu lors du conseil municipal du 9 octobre 2014.

Depuis, la Métropole est devenue compétente en matière de PLU et documents en tenant lieu, et le PADD a été présenté lors d'une réunion publique, le 14 janvier 2016.

Afin de respecter les modalités de concertation définies et conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil métropolitain du 4 février 2016.

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, il convient également de débattre à nouveau en Conseil municipal sur les orientations générales du PADD.

Celles-ci s'orientent autour de 4 axes principaux.

Modérer la production de logement :

- Adopter un rythme de construction de l'ordre de 1,5 logement par an
- Diversifier le parc de logements
- Lutter contre la sous-occupation des logements
- Utiliser l'espace de manière rationnelle

Créer de l'activité sur la boucle d'Anneville :

- Accompagner l'activité des carrières
- Encourager la création d'emplois à destination des actifs de la boucle d'Anneville
- Protéger l'agriculture communale

Protéger le cadre de vie :

- Prendre en compte les caractéristiques paysagères du territoire
- Protéger les zones Natura 2000
- Prendre en compte les réservoirs et les corridors de biodiversité
- Prendre en compte le site inscrit
- Identifier les éléments de paysage naturel de qualité
- Protéger le patrimoine bâti remarquable
- Prévoir l'enfouissement des lignes électriques
- Réduire la pollution sur la zone dite « La Corne de Cerf »

Limiter les besoins de déplacements et faciliter le fonctionnement du village :

- Améliorer la sécurité sur la route des Sablons
- Repenser l'aménagement de sécurité réalisé au croisement de la route départementale 45 et de la rue du Village
- Réduire la longueur moyenne des déplacements
- Faciliter les déplacements à pied ou à vélo
- Protéger la population des risques d'inondation
- Aménager les digues de bord de Seine, dans le marais et au Port
- Inciter à l'usage collectif des véhicules particuliers
- Œuvrer pour la création d'une liaison rive-gauche vers la Bouille en transports en commun

Le Quorum constaté,

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 101-1 à 101-3, L. 101-2, L. 151-5, L. 153-12,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Métropole Rouen Normandie,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole Rouen Normandie,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole Rouen Normandie,

Vu la délibération du conseil municipal de Yville-sur-Seine en date du 23 juin 2011, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le débat sur les orientations générales du PADD du conseil municipal de Yville-sur-Seine en date du 9 octobre 2014,

Vu le PADD, ci-annexé,

Ayant entendu l'exposé du maire, François Le Gallo

Après avoir débattu des orientations générales du PADD, le Conseil municipal :

- Prend acte de la tenue, au sein du Conseil municipal, du débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU,
- Abroge le précédent débat sur les orientations générales du PADD ayant eu lieu le lors du conseil municipal du 9 octobre 2014.

Infos diverses :

- Plage fonctionnement Eclairage Public : Les conseillers municipaux sont d'accord à l'unanimité pour limiter la durée de fonctionnement de l'éclairage public, la plage nocturne coupée sera de 23 h à 6 h.
- Réunion publique PLU : Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, une réunion publique se tiendra à la salle polyvalente d'Yville-sur-Seine, le vendredi 10 juin 2016 à 18 h.
- Diagnostic assainissement individuel : Les contrôles du SPANC organisés par la Métropole doivent reprendre au courant de l'été.
- Le maire demandera à Orange un devis pour la mise en souterrain du câble téléphonique du village au bac.
- Le maire informe que la chicane provisoire installée au bac est de moins en moins efficace et qu'il y a lieu de trouver une autre solution avec les services de la Métropole.

Fin de séance à 22 h